PHASAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAGE	PHASE 1(2012 - 2021): Réalisation du PTP ; formulation, réalisation d'autres projets et programmes financés										PHASE 2 (2022 - 2031): Formulation , réalisation de projets et programmes à financement acquis										Phase 3: Achèvement, formulation 2è SDAGE			
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Adoption en conseil en conseil des Ministres	???	???																						
Recherche de financement			…						…..				……				……				……			
Orientation fondamentale n°01 : Engager de manière organisée et résolue, une lutte contre le déficit en eau potable et contre les maladies d'origine hydrique…																								
Disposition n°01-01 : Organiser et unir autour des objectifs 2035, les efforts de tous les partenaires au développement du bassin, pour une lutte organisée contre le déficit chronique en eau potable et contre les maladies d'origine hydrique.																								
Disposition n°01-02 : Réduire progressivement et pratiquement à 0%, le déficit en eau																								
Disposition 01-03 : Réduire de façon significative, la prévalence des maladies d'origine																								
leurs rôles de maître d'ouvrage en matière d'AEPA ;																								
Disposition n°01-05 : Améliorer la Gestion et la protection des infrastructures hydrauliques d'eau potable																								
Disposition n°01-06 : Instituer un concours spécial entre l'ensemble des communes du bassin en matière de recours à l'eau potable et d'assainissement (lutte contre l'insalubrité et les maladies d'origine hydrique), doté d'un prix conséquent et incitatif.																								
Orientation fondamentale n°02 : Améliorer la connaissance et la mobilisation des ressources en eau du bassin …																								
Disposition 02-01 : Maîtriser les potentialités hydrauliques et définir les zones potentielles de mobilisation et d'exploitation des ressources en eau du bassin																								
Disposition 02-02 : Maîtriser et suivre les volumes d'eau stockés dans les réservoirs d'eau de surface du bassin																								
Disposition 02-03 : Mobiliser à l'horizon 2035, au moins 200 millions de m^3 d'eau pour soutenir les activités de développement du bassin																								
Disposition 02-04 : Organiser la gestion et le suivi des ressources en eau souterraine et de surface du bassin																								
Orientation fondamentale n°03 : Inverser la tendance à la précarisation alimentaire et consolider le bassin dans son rôle de grenier de la région																								
Disposition 03-01 : Aménager et/ou consolider et mettre en valeur au moins 5 000 ha de terre pour la production irriguée et la pisciculture à l'horizon 2035																								
Disposition 03-02 : Promouvoir à l'échelle du bassin les modes d'irrigation à faible consommation d'eau et à meilleur rendement (Aspersion, micro-irrigation)																								
Disposition 03-03 : Développer dans le bassin, la production en masse et la commercialisation de plants, et de semences améliorées en l'occurrence des principales céréales, afin de couvrir à terme, les besoins des producteurs																								
Disposition 03-04 : Sécuriser contre les aléas climatiques et les oiseaux granivores, et améliorer les rendements et le niveau de production des cultures pluviales																								

Disposition 03-05 : Aménager, consolider et établir la cohérence entre les espaces pastoraux à l'échelle du bassin pour le développement du cheptel sédentaire et transhumant																							
Disposition 03-06 : Accompagner les femmes et les jeunes du bassin dans leurs activités de production, de transformation et de mise en valeur des productions agricoles et des produits																							
Disposition 03-07 : Promouvoir l'installation de petites unités modernes de conditionnement et de transformation des produits agro-alimentaires (sésame, fonio, échalote, viande, lait…) dans le bassin					....						....						...					...	
Disposition 03-08 : Soutenir le désenclavement et le développement des infrastructures et équipements marchands du bassin																							
Orientation fondamentale n°04 : (i) Accompagner le processus de transformation du Sourou et de ses zones humides en site Ramsar et (ii) enclencher un processus durable de basculement des mauvais comportements …																							
Disposition 04-01 : Elaborer les outils de base pour une exploitation et une gestion durables des écosystèmes aquatiques et forestiers du bassin																							
Disposition 04-02 : Reconquérir et consolider les écosystèmes des forêts de Samori, de Ségué et de Yéyi					...						....									....			
Disposition 04-03 : Créer sur la base du « gagnant-gagnant » avec les communautés locales, des forêts communales et villageoises à vocation multiple dans chaque commune du bassin						...					...							...					...	
Disposition 04-04 : Encadrer et renforcer la régénérescence de la couverture végétale des sols dégradés du bassin						...								...					...			....		
Disposition 04-05 : Infléchir les mauvais comportements et agissements non durables																							
Disposition 04-06 : Promouvoir l''écotourisme solidaire dans le					....						....									....			
Orientation fondamentale n°05 : Faire du SDAGE un outil de ralliement des acteurs du bassin pour la construction d'une administration de l'eau dynamique et viable du bassin																							
Disposition 05-01 : Gagner et rallier les acteurs à la cause d'un développement organisé et durable du bassin																							
Disposition 05-02 : Opérationnaliser et dynamiser les structures de gestion des ressources naturelles (eau, sols, forêts) et des infrastructures hydrauliques du bassin																							
Disposition n°05-03 : Contribuer à la consolidation de la gouvernance locale de l'eau et à l'atteinte des objectifs de la décentralisation au niveau du bassin			...				...				...						...			...			...
Disposition n°05-04 : Organiser la complémentarité et la synergie d'action des principaux acteurs du développement dans le bassin																							
Disposition 05-05 : Parachever la construction progressive d'une administration opérationnelle et viable de l'eau du bassin.							...				...						...						

Disposition 05-06 : Améliorer la planification des actions de développement et en particulier de la gestion des ressources en eau du bassin																							
Disposition 05-07 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de large diffusion du SDAGE et des textes réglementaires relatifs à la gestion des ressources naturelles pour leur meilleure appropriation par les acteurs du bassin				...									...					...					
Disposition n°05-08 : Renforcer la coopération et la solidarité avec les pays membres de l'ABV en général, et le Burkina Faso en particulier, en matière de gestion des écosystèmes aquatiques et forestiers partagés																							
Disposition n°05-09 : Stimuler et relancer régulièrement la volonté politique du gouvernement et des Autorités politiques régionales et locales afin de maintenir en permanence leur soutien à la mise en œuvre du SDAGE																							
Accompagnement																							
Accompagnement 01 : Renforcer les capacités de réponses quantitatives et qualitatives des producteurs du bassin aux sollicitations et aux exigences du marché régional, et national, voire transnational en produits agricoles divers				...						...						...							
Accompagnement 02 : Soutenir le développement de l'écotourisme																							
Accompagnement 03 : Faciliter l'accès aux crédits et aux financements des activités																							
Accompagnement 04 : Renforcer la gouvernance locale dans le bassin																							
Accompagnement 05 : Assurer l'électrification des chefs lieux de cercle et de commune du bassin pour soutenir le développement																							
Evaluation interne																							
Evaluation externe																							
Revue générale																							